

## RAPPORT DU JURY

### Session 2014 du concours commun de recrutement de personnels de catégorie C des ministères économiques et financiers

Les épreuves du concours commun de recrutement de personnels de catégorie C, prévues par l'arrêté du 17 mars 2008 modifié, se sont déroulées du 2 octobre 2014 au 9 janvier 2015. Cette session ouverte par l'arrêté du 27 mars 2014 a concerné le recrutement d'agents destinés à être affectés à la DGFIP et à la DGDDI.

L'arrêté du 23 septembre 2014 a fixé le nombre de postes à pourvoir à 1219 dont 1039 pour les personnels administratifs de la DGFIP : corps des agents administratifs des finances publiques (935 pour le concours externe ; 104 pour le concours interne) et 180 pour les personnels de la surveillance de la DGDDI : corps des agents de constatation des douanes (159 pour le concours externe ; 21 pour le concours interne).

#### 1. Le jury

Désigné par arrêté du 28 mars 2014 le jury comprenait un président, contrôleur général économique et financier et 13 membres appartenant à des corps de cadres supérieurs et de cadres de la DGFIP et de la DGDDI.

La correction des épreuves écrites d'admissibilité, centralisée au centre des concours de Lille, a été confiée à 101 correcteurs (y compris des membres du jury) relevant de la DGFIP et de la DGDDI.

L'épreuve d'admission quant à elle, a mobilisé 120 examinateurs, désignés par arrêté du 19 décembre 2014, constitués en 60 binômes dans 12 centres de concours situés à Paris, en métropole et dans les Dom (Réunion, Martinique et Guadeloupe).

#### 2. Rappel des épreuves

Chaque concours externe et interne comprend une phase de pré-admissibilité, une phase d'admissibilité et une phase d'admission.

L'épreuve de pré-admissibilité (durée 1h30, coefficient 1) est constituée d'un QCM composé de 56 questions portant sur 4 domaines : orthographe, vocabulaire, grammaire ; connaissances générales ; calcul ; raisonnement.

L'épreuve d'admissibilité (durée 3 heures, coefficient 2) consiste pour le candidat à présenter les éléments d'un dossier, y compris sous la forme de tableaux chiffrés et de graphiques, à répondre à des questions se rapportant au dossier, y compris sous la forme d'une rédaction contenant des éléments de réflexion sur le sujet.

*Seules sont corrigées les copies des candidats déclarés pré-admissibles par le jury.*

L'épreuve d'admission (durée 15 minutes, coefficient 2) est constituée d'un entretien avec un binôme d'examineurs, destiné à apprécier les motivations du candidat et ses aptitudes à exercer les fonctions postulées. Cet entretien est introduit par un exposé de 2 minutes qui permet au candidat de se présenter.

*Les candidats de la filière surveillance doivent également passer une épreuve d'exercices physiques (3 disciplines imposées, coefficient 1).*

### **3. Les travaux du jury**

Le jury s'est réuni à plusieurs reprises entre le mois de mars et le mois de juin pour l'élaboration des sujets des épreuves écrites, pour lesquels l'avis de deux experts externes en docimologie a été sollicité pour la formulation des différentes questions.

Les membres du jury ont également assuré la coordination des travaux des commissions et des binômes aussi bien pour la correction des épreuves écrites que pour les épreuves orales dans les différents centres à Paris et en région et le président a veillé en particulier à ce que soit respectée une certaine homogénéité dans la notation chez l'ensemble des correcteurs.

Le jury s'est enfin réuni le 29 octobre 2014 pour établir les listes des candidats pré-admissibles, le 21 novembre 2014 pour fixer les listes des candidats admissibles et le 16 janvier 2015 pour arrêter les listes des candidats admis sur les listes principales et celles des candidats à inscrire sur les listes complémentaires.

A noter que les membres du jury et les examinateurs désignés pour les épreuves orales ont suivi à l'IGPDE une action de formation spécialisée, les préparant aux fonctions d'examineur.

### **4. Les résultats du concours**

Les tableaux ci-dessous retracent les résultats obtenus par les candidats aux différents stades du concours :

#### 4.1. Épreuve de pré-admissibilité

Concours	Filières	NB d'inscrits	NB de composants	NB de retenus
Externe	Administrative	15 942	7 917	4 909
	Surveillance	6 924	3 742	1 423
	<b>Total</b>	<b>22 866</b>	<b>11 659</b>	<b>6 332</b>
Interne	Administrative	1 482	679	487
	Surveillance	1 122	608	244
	<b>Total</b>	<b>2 604</b>	<b>1 287</b>	<b>731</b>
<b>Total général</b>		<b>25 470</b>	<b>12 946</b>	<b>7 063</b>

Les candidats retenus ont obtenu une note minimale de :

- Externe administratif : 8,93 / 20
- Externe surveillance : 9,64 / 20
- Interne administratif : 8,21 / 20
- Interne surveillance : 9,64 / 20

#### 4.2. Épreuve d'admissibilité

Concours	Filières	NB de pré-admissibles	NB de composants épreuve n°2	NB de retenus
Externe	Administrative	4 909	4 862	3 295
	Surveillance	1 423	1 406	497
	<b>Total</b>	<b>6 332</b>	<b>6 268</b>	<b>3 792</b>
Interne	Administrative	487	485	346
	Surveillance	244	235	77
	<b>Total</b>	<b>731</b>	<b>720</b>	<b>423</b>
<b>Total général</b>		<b>7 063</b>	<b>6 988</b>	<b>4 215</b>

Les candidats déclarés admissibles ont obtenu un total de points minimum de :

- Externe administratif : 27,29 / 60
- Externe surveillance : 32,50 / 60
- Interne administratif : 24,00 / 60
- Interne surveillance : 33,21 / 60

#### 4.3. Épreuve d'admission

Concours	Filières	NB d'admissibles	NB de composants à l'oral	NB d'admis sur listes principales	NB d'inscrits sur listes complémentaires
Externe	Administrative	3 295	3 108	935	992
	Surveillance	497	437	159	40
	<b>Total</b>	<b>3 792</b>	<b>3 545</b>	<b>1 094</b>	<b>1 032</b>
Interne	Administrative	346	331	104	110
	Surveillance	77	63	21	10
	<b>Total</b>	<b>423</b>	<b>394</b>	<b>125</b>	<b>120</b>
<b>Total général</b>		<b>4 215</b>	<b>3 939</b>	<b>1 219</b>	<b>1 152</b>

Le total de points minimum obtenu par les candidats définitivement admis pour l'ensemble des épreuves s'établissent ainsi :

- Externe administratif : 62,29 / 100
- Externe surveillance : 74,74 / 120
- Interne administratif : 59,29 / 100
- Interne surveillance : 76,40 / 120

4.4. Taux de sélectivité (mesure les taux de réussite des candidats autorisés à concourir, à chaque phase du concours commun)

Concours	Filières	Pré-admissibles/Présents	Admissibles/Présents	Admis LP/Présents	Inscrits LC/Présents
Externe	Administrative	62 %	68 %	30 %	62 %
	Surveillance	38 %	35 %	36 %	43 %
Interne	Administrative	72 %	71 %	31 %	64 %
	Surveillance	40 %	33 %	33 %	49 %

## 5. Observations du jury et recommandations

Des observations ont été formulées par les membres du jury, les correcteurs des épreuves écrites et les examinateurs des épreuves orales sur les difficultés rencontrées par nombre de candidats. Elles permettent d'émettre quelques conseils pour aider à la préparation des futurs candidats au concours.

En ce qui concerne le QCM, il comporte un éventail de questions suffisamment variées pour que cette épreuve n'apparaisse pas insurmontable et le jury a pu regretter que les moyennes obtenues soient souvent en-deçà de ce qui peut être légitimement attendu de candidats ayant suivi un cursus scolaire, voire universitaire traditionnel. Bien des candidats ne parviennent pas à compenser par de meilleurs résultats dans les parties plus « littéraires » de l'exercice, des difficultés rencontrées dans les parties faisant davantage appel à la logique et aux connaissances en mathématiques (et vice versa). Il convient de rappeler que les épreuves de ce concours font appel à des connaissances attendues de titulaires de diplômes de niveau V (brevet des collèges, BEP, etc) et il ne peut qu'être recommandé aux candidats de rafraîchir régulièrement leurs connaissances par un travail personnel et en suivant, quand cela est possible, les formations proposées par les centres de préparation des administrations.

En ce qui concerne l'épreuve sur dossier, pour la partie « réponses aux questions, les résultats ont été très inégaux. Un entraînement à lire et analyser des textes aurait évité à certains candidats de fournir des réponses éloignées des informations contenues dans les textes. De plus, le jury a pu s'étonner que des expressions comme « l'ascenseur social » ou des dispositifs comme les « MOOC » ou encore « l'enquête Pisa » étaient mal maîtrisés par certains candidats, alors que ces sujets sont très régulièrement développés dans les médias.

Des lacunes ont également été retrouvées concernant la partie « applications » témoignant d'une faible connaissance de la construction de graphiques servant à représenter des données statistiques simples (histogramme empilé) et le jury a pu regretter que les candidats se contentaient de donner des réponses très souvent exactes sans les justifier par un raisonnement approprié, alors que cette exigence était rappelée de façon explicite dans l'énoncé des questions.

D'une manière générale des efforts notables en matière de présentation, rendant la lecture des copies agréable, ont souvent été constatés, mais ceux-ci ont trop souvent été ternis par des lacunes en matière d'orthographe, de grammaire et de syntaxe qui nuisent à la lecture des travaux écrits et peuvent pénaliser certains candidats. Il convient de considérer en outre que quelle que soit l'indulgence que peut parfois manifester une partie de la société à l'égard de défauts dans l'expression écrite, l'administration, futur employeur ou déjà employeur des futurs lauréats, reste attachée à la qualité des écrits qu'elle produit. L'attention des futurs candidats est spécialement appelée sur ce point.

S'y ajoutent parfois un manque de compréhension des énoncés et un manque de structuration des idées développées.

Concernant plus spécifiquement la partie « rédaction », les candidats qui ont mieux réussi sont ceux qui ont établi un plan pour leur développement, l'ont annoncé en introduction et articulé les points traités en utilisant des mots de liaison. Ils ont également exprimé des idées personnelles et formulé des propositions construites. Il convient de faire remarquer que le sujet proposé faisait partie des sujets de société dont tout citoyen peut être conduit à se préoccuper et qui est relayé en permanence par les médias. Ceci conduit le jury à conseiller les futurs candidats, notamment pour cette épreuve, à être très attentifs à l'actualité développée dans les différents supports de communication : presse écrite (journaux, périodiques, etc), télévision, radio, internet....

S'agissant de l'entretien d'admission, certains candidats ont donné le sentiment de ne pas bien maîtriser la présentation en deux minutes de leur parcours et de leurs motivations qui introduit l'entretien. Le jury ne saurait que trop recommander aux futurs candidats de préparer soigneusement cette partie en essayant de mettre en valeur leurs expériences professionnelles les plus marquantes ou, à défaut, d'autres activités liées par exemple à leurs études, aux stages suivis, leur investissement dans le domaine associatif. Le respect du temps (deux minutes) apparaît également essentiel. Les motivations doivent être exprimées avec clarté et concision.

Cette préparation doit aussi concerner la connaissance du milieu dans lequel le futur agent devra évoluer, par exemple les principales missions de la DGFIP ou de la DGDDI. Le jury a pu parfois s'étonner de l'ignorance de certains candidats de concepts usuels tels que les paradis fiscaux, les niches fiscales, le commerce extérieur ; concepts pourtant directement en lien avec l'activité des services que les candidats souhaitent intégrer. Les mises en situation concrètes proposées sont destinées à apprécier le bon sens des candidats, leur connaissance des règles déontologiques et leur adhésion à celles-ci, leur capacité à proposer une décision.

S'agissant plus particulièrement des candidats de la filière surveillance, ceux-ci doivent avoir pleinement conscience des responsabilités et des contraintes spécifiques liées aux conditions d'exercice des métiers de cette filière : port de l'uniforme et dotation de l'arme de service, travail à des horaires nocturnes et les week-ends. Il ressort en effet des entretiens que certains candidats n'ont pas suffisamment intégré ces enjeux.

En outre, les candidats admissibles au titre de la filière de la surveillance sont invités à préparer de façon rigoureuse l'épreuve d'exercices physiques afin, d'une part, d'améliorer leurs performances et, d'autre part, de limiter les risques de blessure en cours d'épreuves.

Une fois encore une préparation personnelle rigoureuse, sur une période de temps suffisante par rapport au début des épreuves constitue la clé du succès. A cette fin, les candidats disposent des annales des années précédentes pour l'entraînement aux épreuves écrites et d'une brochure d'information présentant les principales missions et métiers des directions en vue notamment de l'épreuve orale. Ces documents sont disponibles sur le site « Espace recrutement » des ministères économiques et financiers.

Sur un plan plus positif, il a été constaté que les candidats ont su généralement entretenir de bonnes relations avec les examinateurs, malgré le stress souvent ressenti lors de ce type d'épreuve. Beaucoup se sont montrés ouverts à la mobilité géographique et ont manifesté une vision positive des administrations susceptibles de les accueillir ainsi que des perspectives d'évolution de carrière.

Il convient enfin d'appeler l'attention des candidats sur les limites de la consultation des sites dédiés au concours commun. Sans nier l'intérêt de ces espaces d'échanges, présents au demeurant pour nombre de concours, il est recommandé aux candidats d'apprécier avec discernement les commentaires qu'ils contiennent dès lors qu'ils peuvent porter sur les examinateurs des appréciations pour le moins subjectives. Ces appréciations postées par les candidats sont le reflet de leur propre perception de la relation qu'ils ont pu avoir pendant l'exercice avec les examinateurs, en fonction de leur propre sensibilité, et ne doivent pas être considérés par les autres candidats sans qu'ils fassent preuve d'un minimum d'esprit critique.

Le président tient à remercier la responsable du secteur du concours commun ainsi que ses deux collaborateurs qui ont assuré avec beaucoup de professionnalisme, l'organisation de ce concours dont la complexité mérite d'être soulignée. Ces remerciements s'adressent aussi aux membres du jury, aux responsables des centres de concours, à leurs collaborateurs ainsi qu'aux membres des commissions, correcteurs et examinateurs pour la qualité de leur travail et leur disponibilité.

Le président du jury

Claude BARREIX